



La Coopération

facteur de

SURVIVANCE FRANÇAISE



Le Comité Permanent de la Survivance Française
Université Laval — Québec

en collaboration avec

Le Conseil Supérieur de la Coopération
30, rue Hébert — Québec

FRANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

INTRODUCTION

Le Comité de la Survivance française n'a cessé, depuis sa fondation, de porter un intérêt particulier aux problèmes économiques de notre race. Il estime que la richesse matérielle est un facteur indispensable de survivance pour un peuple, tant au point de vue religieux qu'au point de vue patriotique. La foi, comme la nationalité, s'enracine en des hommes faits de chair et d'os, dont les premiers besoins sont d'ordre matériel.

Les membres du Comité s'inquiètent de notre pauvreté comme race sur le terrain économique et de l'état de quasi-vassalité auquel nous réduit notre condition financière. Ils suivent avec attention les transformations qui s'opèrent dans notre pays et dans l'univers en ce qui concerne l'agriculture, le commerce, l'industrie, la finance. Devant un avenir plein de périls, il leur paraît que la coopération — sur le plan économique comme sur les autres — peut devenir un puissant instrument de salut pour les nôtres.

C'est dans cette pensée qu'ils essaient depuis quelques années de propager l'idée de la mutualité. Ils sont grandement aidés en cela par nos principales mutuelles d'assurance vie: L'Alliance Nationale, l'Association Canado-Américaine, la Société des Artisans Canadiens-Français, la Société l'Assomption, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Union Saint-Joseph du Canada.

Cette année encore, le Comité de la Survivance organise, de concert avec les sociétés mutuelles ci-haut mentionnées, une *Semaine de la Mutualité française* qui aura lieu du 10 au 17 mai 1943.

Les organisateurs ont voulu que cette «Semaine» porte sur la Coopération sous toutes ses formes. Leur projet a reçu l'enthousiaste approbation et l'entier appui d'un sociologue bien connu de chez nous: le Révérend Père Georges-Henri Lévesque, O.P.

directeur de l'École des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec et président du Conseil Supérieur de la Coopération de la province de Québec.

Grâce au Révérend Père Lévesque, le Comité de la Survivance française a pu irradier — par l'entremise de la Société Radio-Canada — quatre causeries fortement documentées sur «La Coopération, facteur de Survivance française.» Ce sont ces causeries que nous présentons au public dans le présent numéro de notre bulletin POUR SURVIVRE.

Nous tenons à témoigner notre gratitude au Révérend Père Georges-Henri Lévesque et au Conseil Supérieur de la Coopération, ainsi qu'aux Sociétés Mutuelles dont la collaboration a rendu possible, à des titres divers, la publication du présent travail. Nous voulons remercier également les distingués économistes qui ont bien voulu préparer les travaux que nous reproduisons ici: le Révérend Père Georges-Henri Lévesque, O.P.; Messieurs Maurice Colombain, de Montréal, chef du Service de la Coopération au Bureau international du Travail, Henri-C. Bois, de Montréal, gérant général de la Coopérative Fédérée, et Eugène Bussière, secrétaire du Conseil Supérieur de la Coopération. Nos remerciements s'adressent enfin à la Société Radio-Canada qui a fait à ces exposés sur la coopération une première et très précieuse publicité.

Nous espérons que cette brochure suscitera quelque intérêt autour de cette question si importante de la Coopération. Nous nous permettons d'inviter nos compatriotes à suivre avec attention et sympathie le développement du mouvement coopératif dans tous les groupes français du Canada et des États-Unis.

Paul-Émile GOSSELIN, prêtre,
Secrétaire général
du Comité de la Survivance française.

I

LA COOPÉRATION, FACTEUR DE SURVIVANCE FRANÇAISE ¹

Toujours si clairvoyant, le Comité Permanent de la Survivance Française en Amérique ne pouvait manquer de voir dans la coopération un excellent moyen de servir sa cause. De leur côté, les membres du Conseil Supérieur de la Coopération étaient bien convaincus de l'importance nationale du coopératisme. Et voilà pourquoi il fut si facile à ces deux institutions de s'entendre pour préparer une série de causeries sur *la Coopération, facteur de Survivance Française*. A titre de président du Conseil de la Coopération, je remercie le Comité de la Survivance de donner ainsi à l'idéal coopératif l'occasion de manifester sa grandeur et sa force en se mettant au service de l'idéal patriotique.

Dans cette première causerie, la tâche m'incombe de montrer comment la coopération constitue un facteur de survivance française. Plus tard, un autre coopérateur, très probablement M. Maurice Colombain, chef du service de la coopération au Bureau international du Travail, viendra illustrer, par de magnifiques exemples, ce que la coopération a déjà fait pour d'autres peuples. Il appartiendra ensuite à monsieur Henri-C. Bois, secrétaire général de la Coopérative Fédérée, de vous présenter les succès étonnants déjà obtenus dans la province de Québec. Enfin, monsieur Eugène Bussière, secrétaire du Conseil Supérieur de la Coopération, vous parlera des progrès du mouvement coopératif chez les autres groupes français d'Amérique.

Quant à moi, je dois donc vous présenter ce soir la coopération comme un puissant

¹ Causerie à Radio-Canada, le 5 décembre 1942.

facteur de survivance française. A cette fin, commençons par observer que pour survivre, un peuple a besoin de prospérité, de liberté, de solidarité et de personnalité.

Il a besoin de prospérité, parce que sans elle il ne saurait avoir des fils nombreux, sains, forts et bien cultivés. Comment voulez-vous qu'un peuple misérable puisse s'accroître convenablement, soigner son existence physique et développer au maximum sa vie morale et culturelle ? Pour un peuple, comme pour un individu, il y a un minimum d'aisance matérielle absolument indispensable à la conservation et à l'épanouissement complet de leur vie.

Un peuple a également besoin de liberté, parce que sans elle, il ne saurait compter sur l'attachement et la fidélité de ses fils. Les hommes n'aiment pas partager la vie d'un groupement enchaîné à des servitudes. Ils préfèrent émigrer. Un peuple voué à l'esclavage est aussi voué à la désagrégation.

Il a besoin en outre de solidarité, parce que sans elle, il voit son existence et son patrimoine menacés par la division et l'éparpillement de ses forces, par la domination d'influences étrangères. *United, we stand; divided, we fall.*

Il a enfin besoin de personnalité, parce que sans elle, un peuple ne peut s'imposer aux autres, ni se faire respecter. Plus les individus qui composent un peuple se préoccupent de développer leurs capacités et leur fierté personnelle, de devenir des caractères, d'acquérir des connaissances, plus ce peuple a des chances de survivre et de survivre triomphalement.

Eh bien, mesdames, messieurs, nous affirmons que la coopération est merveilleusement outillée pour assurer à notre peuple ces quatre grands biens, ces quatre moyens précieux de survivance. Et tout d'abord la prospérité. Vous connaissez déjà, sans doute,

les deux caractères essentiels de toute institution coopérative: elle est en même temps une association de personnes et une entreprise économique commune. Or, nous estimons que sous ce dernier aspect d'entreprise économique, elle s'offre à nous avec de grandes promesses de prospérité. Et cela pour plusieurs raisons; elle ajoute à l'efficacité des initiatives privées la grande puissance de leur union; elle sait faire coïncider harmonieusement et presque automatiquement l'intérêt personnel et le bien commun; de plus, tout en laissant au peuple le contrôle général de l'entreprise afin que celui-ci voit lui-même à ce qu'il soit bien servi, la coopération exige que la gestion immédiate des affaires et la conduite technique des entreprises soient confiées à des experts; enfin, elle procède à l'élimination d'intermédiaires trop empressés de demander au peuple des profits exagérés ou des taux usuraires pour les services qu'ils lui rendent, pareille élimination laissant entre les mains du peuple une bonne partie des valeurs représentées par ces profits et ces intérêts.

On nous présente souvent l'achat chez-nous comme une formule de salut économique. Nous l'approuvons de tout cœur. Cependant, nous serait-il permis de faire remarquer que la coopération de consommation représente la plus belle forme d'achat chez-nous qui soit, parce qu'alors non seulement nous achetons chez les nôtres, mais encore nous achetons vraiment *chez-nous*, dans un magasin qui nous appartient en commun. Ajoutons que la coopération peut aussi s'appliquer à la production pour garder à nos producteurs les bénéfices de leur travail, à l'épargne et au crédit pour conserver aux nôtres la possession, l'utilité et l'intérêt de leur argent, à l'assurance pour garder au service de notre peuple les immenses capitaux qu'il y investit. Comme il serait enthousiasmant de

signaler ici les précieux services qu'ont déjà rendus au peuple québécois ses mutuelles, ses coopératives de consommation, ses 450 coopératives agricoles qui faisaient l'an dernier un chiffre d'affaires de 23 millions, ses 600 caisses populaires qui possèdent actuellement un actif de plus de trente millions de dollars ! Mais n'anticipons pas. Un autre conférencier complètera plus tard cet encourageant tableau.

En second lieu, la coopération est une conquérante de liberté. Évidemment, nous n'avons pas l'intention de faire ici aucune allusion désobligeante aux mesures économiques rigoureuses—mesures d'ailleurs nécessaires et parfaitement légitimes— que le gouvernement a dû prendre par suite de l'état de guerre. Nous voulons simplement rappeler qu'avant la guerre, tous les esprits sérieux reconnaissaient que le peuple subissait une dictature économique. «La libre concurrence s'est détruite elle-même, disait Pie XI; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable et cruelle.» Nous voulons encore faire remarquer qu'il est bien dangereux que cette dictature tente, après la guerre, de raffermir son emprise sur le peuple.

Eh bien, mesdames, messieurs, l'un des plus grands moyens que le peuple ait en son pouvoir pour se soustraire à une dictature économique, c'est la coopération. Il doit se rappeler que c'est lui qui possède la grande puissance du travail, que c'est lui qui a la force du nombre, que c'est lui qui a les sous. Et s'il sait alors, par la coopération, faire un front commun, organiser son travail et accumuler ses sous, il aura tôt fait de se libérer des servitudes de toute dictature économique. Et pour s'encourager, qu'il se rappelle l'admirable exemple du peuple coopérateur suédois qui réussit, en peu de

temps et sans secousse révolutionnaire, à se libérer des trusts qui le pressuraient. Et puisqu'il est déjà question partout d'élaborer des programmes pour l'après guerre, songeons donc à y mettre la coopération, si nous ne voulons pas retomber dans la servitude économique après avoir si durement combattu pour la liberté.

La troisième vertu que doit posséder un peuple désireux de survivre, c'est l'esprit de solidarité. Comme toute autre vertu, celle-ci peut s'acquérir et se développer par la répétition des actes qu'elle comporte. Et voilà bien un autre domaine où la coopération, alors considérée comme une association de personnes, peut encore accomplir des merveilles. De par sa nature, la vie coopérative exige que les coopérateurs accomplissent constamment, dans leurs opérations économiques, des actes de compréhension réciproque, des actes d'entraide, des actes de justice et de charité, des actes de collaboration, des actes d'union ! S'imagine-t-on jusqu'à quel point ces actes, se multipliant à l'infini, peuvent entraîner le peuple à une vie sociale plus intense, susciter dans son esprit un sens plus aigu de ses devoirs sociaux, créer dans l'âme de ses fils de fortes habitudes de solidarité et nouer entre eux d'indéfectibles liens d'amitié ? Et nous, Canadiens français qui avons si souvent pleuré sur notre individualisme, pourquoi ne pas demander à la coopération de nous guérir à tout jamais de ce mal ? A mon avis, après la charité du Christ, c'est elle qui nous offre en l'occurrence le meilleur remède.

C'est elle enfin, mesdames, messieurs, qui fournira, pour une bonne part, à notre peuple la dernière condition que nous avons, au début, jugée nécessaire à sa survivance : le plus grand développement possible de la personnalité de ses fils. Tous les sociologues avertis sont d'accord pour reconnaître et

louer la valeur éducative du mouvement coopératif. La coopération, en effet, développe la fierté personnelle en apprenant aux individus à s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires, à ne pas confier à d'autres ce qu'ils peuvent exécuter eux-mêmes, à compter davantage sur eux-mêmes que sur l'État; de plus, elle augmente singulièrement leur valeur personnelle en les amenant à perfectionner, par des cercles d'études, leurs connaissances économiques et sociales, connaissances sans lesquelles ils ne sauraient contrôler intelligemment leurs entreprises ni être de bons citoyens; elle perfectionne enfin leur caractère moral en exigeant d'eux la pratique quotidienne de la persévérance dans l'effort. Est-il nécessaire de signaler, à l'appui de ces affirmations, que partout où le mouvement coopératif s'est développé authentiquement, on a constaté que du même coup s'exhaussaient les valeurs personnelles chez les coopérateurs. Aujourd'hui, ce fait est particulièrement frappant chez les pêcheurs de la Gaspésie.

Peut-être, mesdames, messieurs, trouverez-vous trop hâtives et trop brèves ces quelques réflexions qu'il m'a fallu vous présenter, en quinze petites minutes, sur un sujet pourtant si délicat et si sérieux. Aussi bien n'ai-je pu moi-même vous les livrer qu'en faisant taire les protestations d'une certaine pudeur intellectuelle. Loin de moi la prétention de vous avoir complètement convaincus par ces quelques notes. Puissent-elles du moins avoir attiré votre attention sur la Coopération considérée comme facteur de survivance française. Puissent-elles vous avoir décidés à étudier plus profondément cette vérité, vérité dont je suis, pour ma part, pleinement convaincu.

Je crois que la coopération peut donner à notre peuple la prospérité.

Je crois que la coopération peut apporter à notre peuple la liberté.

Je crois que la coopération peut infuser dans notre peuple l'esprit de solidarité.

Je crois que la coopération peut procurer à notre peuple un merveilleux accroissement de sa personnalité.

Et si notre peuple devient plus prospère, plus libre, plus solidaire et plus riche en valeurs personnelles, sa survivance ne peut en être que mieux assurée.

« Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir », disait à Maria Chapdelaine la voix du pays de Québec. Espérons qu'un jour, grâce à la coopération, la même voix reprendra : ces gens-là sont d'une race qui sait survivre ! Car s'il est beau de ne pas mourir, il est encore plus beau de vivre et de vivre pleinement.

R.P. Georges-Henri LÉVESQUE, O.P.

*Président du
Conseil Supérieur de la Coopération,
Directeur de
l'École des Sciences Sociales.*

II

CE QUE LA COOPÉRATION A DÉJÀ FAIT POUR D'AUTRES PEUPLES ¹

Un professeur de l'Université de Chicago disait récemment du mouvement coopératif que c'est l'une des merveilles des quatre-vingts dernières années et qu'il est passé relativement inaperçu. S'il est passé presque inaperçu, c'est que, à la manière d'une croissance naturelle, son développement a été continu et silencieux. Mais il est de taille.

¹ Causerie à Radio-Canada, le 6 février 1943.

810,000 coopératives de types divers, 143 millions de coopérateurs, voilà, en chiffres ronds, ses dimensions telles que le Bureau international du Travail les a établies peu avant la guerre actuelle.

S'il s'est répandu dans 102 pays, de l'Islande à la Nouvelle-Zélande, de Moursmansk à la Terre de Feu et de Tchungking à Tchungking, c'est peut-être qu'il répond à des besoins humains fondamentaux et universels. Qu'a-t-il donc apporté aux populations parmi lesquelles il s'est développé? Que fait-il pour elles aujourd'hui? Que peuvent-elles espérer de lui demain?

Dans un court entretien, il n'est pas possible de donner à ces questions une réponse complète. Pourtant, quelques expériences, empruntées, en dehors du Canada, au passé récent et à quelques types seulement parmi la diversité quasi innombrable des sociétés coopératives, peuvent suffire à illustrer certaines des démonstrations que le mouvement coopératif a faites, à savoir :

Que l'appétit du profit ou de la puissance n'est pas la seule et nécessaire source du talent qui permet de gérer avec succès une entreprise économique;

Que les opérations de commerce, de finance et d'assurances, si compliquées, si vastes, si hardies soient-elles, ne sont pas enveloppées de mystère et accessibles seulement à des hommes prédestinés; que le petit peuple est capable de gérer ses propres affaires et, par là, de devenir le maître de son destin, à la condition de déployer, dans une action collective, ses qualités d'application, d'initiative, de dévouement et son sûr instinct de l'entr'aide;

Que les organisations coopératives, enfin, n'ont pas seulement amélioré le sort de leurs membres par leur gestion éliminatrice de faux frais et par le mécanisme de la ristourne qui rétablit le prix de leurs opérations au

niveau du prix coûtant, mais qu'en outre, par leur politique de réserves collectives et par leur faculté de rassembler les épargnes populaires, elles ont su, même dans les pays pauvres en capitaux, créer de vastes ressources, mises au service de la libération et du bien-être des couches populaires et de la collectivité nationale.

Les coopératives britanniques de consommation ont, en 1940, employé près de 325,000 de leurs membres, leur assurant des salaires pour une valeur égale à 208 millions de dollars canadiens. Leurs opérations, en 1941, se sont soldées par un excédent de 129 millions de dollars qui, sauf versements aux réserves et aux œuvres sociales, ont été ristournés aux membres. Les neuf millions de coopérateurs anglais ont accumulé une fortune collective de 750 millions de dollars. Ils possèdent et gèrent collectivement, non dans un dessein d'enrichissement ou de domination mais pour la satisfaction de leurs besoins, quelque 150 usines, depuis les plus grandes minoteries du Royaume, et les fabriques de conserves, les manufactures de chaussures et les tissages jusqu'aux fabriques de bicyclettes, de camions automobiles, de machines agricoles, de pianos, d'appareils de radio; ils possèdent des plantations de thé aux Indes et à Ceylan, des palmeraies en Afrique, d'où ils tirent la matière première pour leurs fabriques de savon.

En Suède, où la population ne dépasse guère le double de celle du Québec, les coopératives de consommation ont su renverser une dizaine de prix de monopole; une seule de leurs usines, élevée contre un cartel international a, en un an, fait économiser à la population une somme égale au double du coût de sa construction.

Dans un pays pauvre en capitaux, la Finlande, les coopératives de consommation assurent 40 pour cent de l'approvisionnement

en denrées alimentaires et articles de ménage.

Dans les pays d'Europe surtout, mais aussi au Mexique, en Palestine et dans une dizaine d'autres pays extraeuropéens, les coopératives artisanales et les coopératives ouvrières de production maintiennent trois millions de travailleurs industriels hors de la subordination du salariat. Autour du bassin méditerranéen, aux États-Unis et dans une douzaine d'autres pays, les coopératives de pêcheurs protègent leurs membres contre les entreprises de monopole.

Dans le monde entier, aussi bien dans les grands centres industriels des États-Unis que dans les campagnes européennes et ibéro-américaines ou dans les villages de l'Asie, quelque 210,000 coopératives de crédit ont plus fait que toutes les lois pour faire reculer l'usure et son cortège de servitude.

Les coopératives agricoles ont réduit les frais de production, élevé la qualité des produits, amélioré la situation économique et sociale des agriculteurs. Les réformes agraires, les efforts de colonisation intérieure, ont réussi ou échoué dans la mesure où l'existence de coopératives agricoles a pu assurer aux paysans et colons les avantages qui, hors elles, n'appartiennent qu'à la grande exploitation.

C'est par elles qu'à la fin du siècle dernier, les paysans danois, s'emparant de l'invention alors récente de l'écrémeuse centrifuge ont pu, sans protection douanière et sans aide de l'État, passer d'une production céréalière (condamnée par la concurrence des pays lointains) à une production laitière et, par là, échapper au désastre. C'est grâce à elles, il y a cinquante ans, que les paysans des Charentes et du Poitou, ruinés par le phylloxera, ont pu redresser la situation en échangeant radicalement la base de leur économie. C'est grâce à elles que le progrès technique,

en même temps que le progrès économique et social, se propage parmi les populations les moins développées et que, par exemple, les paysans noirs du Nigeria sont capables de produire et de mettre sur le marché international un cacao qui rivalise avec les meilleurs.

Ce sont elles qui, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Lettonie, en Suisse et ailleurs, fournissaient à l'agriculture, suivant les pays, de 45 à 80 pour cent de ses besoins en fourrages artificiels, de 40 à 90 pour cent de ses besoins en engrais, de 50 à 90 pour cent de ses besoins en machines. Sur ce continent, ce sont elles qui ont donné aux cultivateurs la propriété de puits de pétrole, d'un pipeline, de cinq raffineries de pétrole; ce sont elles, en Ohio, qui ont fait passer de 34 à 22 dollars le prix du superphosphate.

Ce sont elles, enfin, qui, dans un grand nombre de pays, assurent une large part de l'écoulement des produits agricoles sur les marchés proches ou lointains. Pour le blé, les pourcentages observés varient de 30 pour cent en Suède à 67 pour cent en Australie. Pour la fabrication ou l'exportation des produits laitiers, des Pays-Bas, d'Irlande, d'Australie, du Danemark, d'Estonie, de Lettonie, de Nouvelle-Zélande, de Pologne, de Norvège, de Suède, ils s'échelonnaient, dans cet ordre, de 65 à 92 et même 100 pour cent. Pour la viande, c'est 100 pour cent encore en Islande, 86 pour cent au Danemark et 80 pour cent en Suède. Pour les fruits des États-Unis seulement, c'est, suivant leurs sortes, de 35 à 90 pour cent.

Jadis, dans les campagnes de Yougoslavie, on répétait ce proverbe national: «Si quelqu'un est gravement malade, prépare le cierge et attend qui des deux arrivera le premier, le médecin ou la mort.» Hier, grâce aux coopératives sanitaires, le médecin était à proximité et, avec lui, la médecine

préventive, l'hygiène et les moyens d'observer l'hygiène. Des institutions analogues se répandaient avant la guerre en Pologne et en Bulgarie; elles existaient en Inde et au Japon.

En Allemagne, en France, en Finlande, en Suède, en Suisse, en Tchécoslovaquie, dans sept autres pays européens et, plus récemment, aux États-Unis, ce sont des coopératives qui ont apporté la force électrique aux populations rurales. En Argentine, les coopératives d'électricité bataillent contre des compagnies de capitaux étrangers. Aux États-Unis, des coopératives ont établi et entretiennent, dans les campagnes, les lignes de téléphone non rentables pour l'industrie privée.

La prévoyance des paysans français a créé plus de 50,000 coopératives d'assurances mutuelles contre les accidents, la mortalité du bétail, la grêle, l'incendie. Et plus de 10,000 institutions coopératives du même type existent dans 16 autres pays du monde.

Voilà quelques exemples des bienfaits que les coopératives ont déjà apportés à d'autres peuples.

Ce qu'elles font aujourd'hui ne peut pas être décrit en quelques instants. L'histoire le dira. Elle dira la contribution multiple qu'elles auront apportée à une victoire qu'elles auront voulue d'autant plus fortement qu'elles n'ont pas voulu la guerre; elle dira la production agricole qu'elles auront aidé à maintenir et à accroître sur ce continent; elle dira, en Grande-Bretagne, la rationalisation de la distribution, les prompts secours aux villes bombardées; en Suède, la création de nouveaux produits et de nouvelles occasions d'emploi; en Suisse, l'effort pour l'expansion des cultures; en Chine, l'épopée des coopératives industrielles; en Inde, les coopératives d'industries villageoises et leurs fournitures à l'armée. Elle

aura quelque chose à dire aussi sur les coopératives que la nuit et le silence ont momentanément recouvertes. Car l'histoire de demain ne démentira pas l'histoire d'hier: dans tous les pays soumis à l'oppression étrangère, les coopératives ont toujours été des centres de ralliement du sentiment national et des foyers de résurrection.

Demain, enfin, d'un bord à l'autre des océans, entre les peuples impatients d'apporter leur aide et les peuples qui commencent à mourir et qui s'obstinent à espérer, n'est-ce pas les organisations coopératives qui offriront le chemin le plus direct, le chemin où aucun péage ne sera perçu sur la misère humaine? Demain, dans l'économie qui se reconstruira et dans l'effort de civilisation qu'il faudra poursuivre, ne demandera-t-on pas au mouvement coopératif de prendre sa place, au nom des promesses que représente son expérience universelle dans la pratique de la liberté organisée, de l'équité et de la solidarité?

Maurice COLOMBAIN,
*Chef du Service de la Coopération,
au Bureau International du
Travail (Montréal).*

III

“ CE QUE LA COOPÉRATION A DÉJÀ RÉALISÉ DANS LE QUÉBEC ”¹

Les réalisations coopératives, dans la province de Québec, sont nombreuses et importantes. Elles s'imposent à l'attention du sociologue et de l'économiste.

La coopération est connue et pratiquée depuis longtemps. Elle a débuté par l'assu-

¹ Causerie à Radio-Canada, le 6 mars 1943.

rance-incendie, elle est passée ensuite à l'épargne et au crédit et, presque en même temps, à la vente et à l'approvisionnement en commun, puis à la consommation et à l'assurance-vie, pour ne mentionner que les formes les plus évoluées.

Ce sont des agriculteurs qui fondèrent les premières institutions. Elles ne possédaient pas toutes les caractéristiques des sociétés modernes, mais elles étaient indéniablement de la famille coopératiste.

Les premières mutuelles-incendie firent leur apparition vers le milieu du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 280 et les propriétés qu'elles protègent ont une valeur de \$137,680,000. Soumises à la loi des assurances de Québec, dont les dispositions ne sont pas toujours conformes aux principes coopératifs, les mutuelles sont essentiellement des entreprises coopératives.

Il en existe trois types: la mutuelle de paroisse, de municipalité et de comté. La première s'adresse principalement aux habitants de la paroisse, bien qu'elle puisse opérer dans les limites du comté. La deuxième restreint ses activités au territoire municipal. Elle est organisée par le conseil municipal. La dernière fait appel aux franc-tenanciers du comté et peut étendre ses opérations la province.

Leurs affaires sont conduites d'après deux méthodes: celle de la répartition annuelle et celle des primes fixes. La première est la plus employée. On exige des billets de dépôt qui constituent une créance privilégiée vis-à-vis de la ferme de l'assuré. La deuxième, celle des primes fixes, est un peu plus compliquée à cause des exigences de la loi. Les mutuelles laissent de côté les habitations et les bâtiments qui font partie des agglomérations villageoises. Hors ces exceptions, elles assurent n'importe qui. Les risques ne

sont pas classifiés. C'est un inconvénient grave. En outre, les administrateurs limitent les montants d'assurance accordés à chaque assuré pour éviter que le total ne devienne trop élevé.

Les mutuelles-incendie réduisent le coût de l'assurance de 50%. C'est une économie de plusieurs centaines de mille dollars au bas mot. Le risque d'incendie à la campagne est devenu plus grand avec l'emploi croissant du moteur à essence et du tracteur. La réassurance s'avère nécessaire. Elle ne sera possible, cependant, que le jour où les mutuelles auront décidé de se fédérer, ce qui leur permettrait en même temps d'arriver à l'uniformité des méthodes d'affaires et de comptabilité, et à la classification des risques.

Les Caisses Populaires sont des coopératives d'épargne et de crédit. Elles appartiennent à six unions régionales. Ces unions ont formé une Fédération. Les caisses reçoivent les épargnes des ouvriers et des cultivateurs. Elles les tiennent à la disposition de leurs sociétaires.

La première fut celle de Lévis, fondée par feu le Commandeur Desjardins en 1900. Le progrès fut tout d'abord assez lent. Il s'est particulièrement accéléré depuis 7 ou 8 ans. De 1920 à 1930, le nombre des caisses passe de 113 à 179. De 1930 à 1941, il bondit à 555.

Les caisses prospèrent tout aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Voici leur répartition au 30 juin 1941: 98 caisses, et 38,573 sociétaires, se trouvaient dans les centres urbains; 435 caisses, et 83,965 sociétaires, dans les districts ruraux. L'importance du rôle des cultivateurs saute aux yeux. Les caisses rurales détiennent 50% de l'actif, 54% de l'épargne et 69% des fonds. Les sociétaires-agriculteurs ont emprunté 51% du total prêté; ils possèdent 36% du capital social et 41% de l'avoir-

propre, et les placements de leurs caisses s'élevèrent à 41% du grand total. Le reste des opérations et des fonds appartient aux gens qui habitent les villes ou les cités, ou qui vivent dans les centres semi-urbains. Les coopératives d'épargne et de crédit possédaient un actif de \$22,420,000., avaient un passif de \$20,502.000. et un avoir-propre de \$1,759,000. au 30 juin 1941. Ces chiffres se sont beaucoup accrus depuis.

Les Caisses aident fréquemment aux sociétés coopératives. A la campagne, le membre d'une société coopérative est très souvent membre de la caisse. L'entente entre les deux organismes se fait chaque jour de plus en plus complète et leurs relations de plus en plus étroites. Nos gens ont trouvé ainsi le moyen d'utiliser l'argent des agriculteurs au bénéfice de l'agriculture.

Les Caisses ne prêtent qu'à leurs adhérents. Chaque demande est étudiée par une commission spéciale, choisie parmi les sociétaires et nommée par eux, qui s'acquitte de son rôle en recherchant avant tout l'avancement de l'emprunteur. D'innombrables individus, des corporations, de nombreuses coopératives, et parfois aussi quelques entreprises particulières, ont trouvé là les fonds nécessaires. Les pertes subies se réduisent à pratiquement rien.

Les Caisses sont une des plus belles réalisations du mouvement coopératif du Québec. Elles ont servi de modèles aux organisateurs des «credit unions». L'existence de 9,000 caisses aux États-Unis prouve que les Québécois peuvent exporter leurs idées et leurs institutions.

Les coopérateurs ruraux ne pouvaient s'arrêter là. Ils ont aussi fondé des sociétés et des syndicats coopératifs. C'est l'effort le plus fructueux qu'ils aient jamais fait pour améliorer leur sort.

La première coopérative rurale—société de

vente et d'approvisionnement—fut celle d'Adamsville établie en 1903. Il ne faudrait pas croire, cependant, que cette société n'avait pas eu d'ancêtres. Les agriculteurs avaient déjà l'habitude d'organiser des sociétés de patrons de beurrerie ou de fromagerie et, en 1892, un de ces groupements préparait des règlements de la pure inspiration coopérative. Il n'y a aucun doute qu'à cette époque, plusieurs sociétés du même type devaient se donner des règlements à peu près identiques.

Quoi qu'il en soit, les coopératives connurent des ères de progrès et de revers. Nous n'avons pas le temps d'en étudier les causes. Elles sont multiples. Signalons l'influence des conditions économiques de différentes périodes, les disputes entre doctrinaires et les interventions gouvernementales. Pendant les 25 premières années, ces coopératives d'agriculteurs progressèrent assez péniblement.

En 1930, la Législature de Québec, votait la loi dite «des sociétés coopératives». Depuis, au delà de 350 sociétés ont été organisées dans la province et moins de 5% d'entre elles ont dû fermer leurs portes. Indice remarquable de vigueur et de bonne administration. En 1931, il y avait 104 coopératives, à l'exclusion de la Coopérative Fédérée. Elles comptaient 10,500 membres, avaient un capital payé de \$205,000. et faisaient un profit net de \$2,393. Au 1er janvier 1942, les statistiques indiquent 418 sociétés, comptant 32,384 membres, avec un capital ordinaire payé de \$1,175,000., des ventes de \$21,000,000., et un profit net de \$475,000.

Les fonctions de ces coopératives sont très variées. 25 environ ne s'occupent que d'un seul produit: miel, tabac, sirop d'érable, lin, etc. Les coopérateurs ont voulu plutôt que leurs coopératives soient faites pour

satisfaire à tous leurs besoins. Agriculteurs, et appliquant sur leurs fermes un système d'exploitation qui comporte plusieurs entreprises, ils veulent que leurs coopératives s'occupent à la fois de la fabrication du beurre ou du fromage, de la vente des autres denrées agricoles et de l'achat des marchandises d'utilité professionnelle. Le sociétaire est plus intéressé. La coopérative lui apparaît comme le prolongement de sa ferme et devient une école de production mieux adaptée au marché et plus économiquement obtenue.

En 1936, l'Union Catholique des Cultivateurs créait sa mutuelle-vie. Cette coopérative d'assurance recrute ses adhérents parmi les cultivateurs et les bûcherons ainsi que chez les membres de leurs familles. Son but est de mettre à leur disposition l'assurance-vie au meilleur compte possible et d'accumuler avec le temps les capitaux indispensables au progrès économique de la population rurale. Cette mutuelle compte environ 2,400 assurés. Ses assurances en vigueur s'élèvent à \$2,200,000. et, en 1942, le pourcentage des primes de renouvellement effectivement encaissées, atteignait 98.9%.

La coopération s'est aussi développée dans d'autres domaines: celui de la consommation, par exemple, où l'on compte environ 90 sociétés groupant à peu près 10,000 membres. Le mouvement est jeune et cependant le total des affaires transigées par une vingtaine de magasins coopératifs excède le million. Plusieurs initiatives intéressantes méritent d'être au moins signalées, par défaut de temps, dans le domaine de l'électricité, celui des pêcheries, de l'habitation, de la production du houblon, du charbon de bois, de la boulangerie, du lin, etc.

Enfin, depuis 1922, un groupe imposant de sociétés rurales a formé une fédération et leur centrale de vente et d'approvisionnement.

ment a pris le nom de «Coopérative Fédérée». En 1941, cette société faisait \$17 $\frac{3}{4}$ millions d'affaires; en 1942, \$23,400,000. Elle a rallié 287 sociétés ou syndicats locaux renfermant 23,000 membres. En six ans, elle a remis en ristourne \$339,827.71 à ses sociétaires.

Allant plus loin, et jouant en ceci un rôle identique à celui de l'Union coopérative anglaise, la Coopérative Fédérée s'applique à vulgariser la doctrine coopérative et à faire l'éducation de ses sociétaires et des agriculteurs en général. A cette fin, depuis plusieurs années, elle dépense bon an mal an environ \$30,000. Les sociétés qui lui sont affiliées sont visitées, leur comptabilité est surveillée; l'information technique, agricole ou commerciale, va de pair avec l'éducation coopérative.

Les prix que paye la Fédérée et les prix auxquels elle vend servent de barèmes. Elle est pour le producteur une sauvegarde en même temps qu'une source d'informations et de profit; et elle est possédée et financée par ses sociétaires.

Dans la province de Québec, l'immense majorité des sociétés et des syndicats limitent leurs opérations au territoire paroissial. Une petite minorité couvriront le territoire de deux ou trois paroisses ou celui d'une région, et quelques-unes seulement étendent leurs affaires à toute la province.

On a l'habitude, dans le monde coopératif, de dire, avec raison, que les lois ne font pas les coopérateurs; mais, dans la province de Québec, elles ont grandement facilité la pratique de la coopération.

Nos coopératives peuvent s'organiser en vertu de deux lois: la loi des sociétés coopératives agricoles et la loi des syndicats coopératifs. La Coopérative Fédérée est régie par une loi spéciale.

Au moment de sa fondation, une société

coopérative doit compter au moins 25 membres producteurs qui ont à choisir entre une souscription de capital-action de \$50. ou de \$100., qui doivent en plus s'engager par contrat à livrer ou à acheter par l'intermédiaire de leurs sociétés certains produits déterminés. Et tout cela avant que l'incorporation puisse être accordée. A prime abord, ces restrictions sont assez surprenantes, mais l'expérience a prouvé qu'elles étaient très sages, parce qu'elles contribuent à assurer dès le début un volume minimum d'affaires et la finance indispensable au succès des opérations coopératives qui, de par la loi, sont limitées aux activités professionnelles.

La loi des syndicats coopératifs, en vertu de laquelle existent notamment les Caisses populaires et les magasins coopératifs, n'a pas ces restrictions. Douze personnes peuvent fonder un syndicat en souscrivant un minimum de \$1.00 chacune. Ces syndicats peuvent s'occuper d'à peu près n'importe quoi. Il n'est pas question de contrat. Les règlements préparés par l'union professionnelle agricole, et généralement adoptés lors de la fondation des syndicats coopératifs ruraux, reproduisent les dispositions de la loi des sociétés coopératives agricoles au point de vue du nombre des membres, de la souscription du capital et de la passation d'un contrat. Il en résulte que les institutions coopératives du Québec rural offrent un grand caractère d'uniformité.

Telles quelles, les institutions coopératives de la province, dans quelque domaine que ce soit, aident à leurs membres à reconquérir leur liberté économique. Elles les ont aussi habitués à mettre leurs efforts en commun, à se mieux connaître et à acquérir un sens plus aigu de la solidarité. Ce sont là des résultats qui valent autant, sinon plus, que les progrès économiques. D'année en année,

l'idée coopérative se répand, la conviction des coopérateurs se fait plus solide, plus agissante. C'est ainsi qu'un groupe important de gens du Québec s'efforce, sans bruit et sans réclame, de vivre l'idéal démocratique et chrétien.

Henri-C. Bois, agronome,
Gérant général de la
Coopérative Fédérée de Québec.

IV

LA COOPÉRATION ET LES MINORITÉS FRANÇAISES DU CANADA ¹

Lors de notre dernier congrès de coopération tenu à Montréal en septembre dernier, monsieur Maurice Colombain, du Bureau international du Travail, disait de la coopération qu'elle est *un mouvement à la fois d'idées et d'organisation; idées et organisation qui, sur le terrain économique comme sur le terrain social, expriment la réaction des faibles contre les duretés de l'individualisme et contre les excès du libéralisme, mais sans consentir à l'absorption de la personne ni à l'abolition de la liberté.* ²

La coopération nous apparaît dès lors comme un mouvement de défense et de libération auquel ont eu recours tous les peuples et particulièrement ceux qui, comme le nôtre, ne peuvent compter pour se développer normalement selon leurs aspirations propres, sur la liberté que donne la force du nombre ou des capitaux.

Vous savez déjà ce qui s'est fait depuis quarante ans dans le Québec. Le travail se continue avec une intensité et une ampleur qui laissent présager les plus grands espoirs.

¹ Causerie à Radio-Canada, le 3 avril 1943.

² L'Éducation dans le mouvement coopératif, rapport du 4ième congrès de coopération, Québec, 1943.



Le mouvement coopératif y opère progressivement son œuvre humanitaire et civilisatrice et prépare ainsi, par en bas, la structure d'une société plus organique dans laquelle nous pourrions jouir d'une liberté plus grande tout en nous sentant davantage engagés envers nos semblables.

Cet effort de reconstruction économique et sociale se poursuit avec la même intensité dans les autres provinces du Dominion. La contribution qu'y apportent les nôtres, quoique moins connue, n'en est pas moins d'une extrême importance, comme nous essaierons de le démontrer. Nous n'avons pas cru utile, cependant, ni même possible en si peu de temps, d'en dresser un tableau complet. Il faudra laisser de côté les nombreuses initiatives isolées qui se confondent dans le grand tout coopératif canadien et qui restent des contributions anonymes qu'il nous est bien difficile de retracer. Nous tenterons simplement de donner un aperçu général de l'action coopérative exercée dans les milieux homogènes par nos frères des Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest, et nous essaierons de voir, au delà des réalités purement économiques, les valeurs humaines et nationales qui y sont engagées.

* * *

De tous les groupements minoritaires français du pays, le premier à se prévaloir des avantages de la coopération est incontestablement celui des Acadiens. Dès 1903, c'est-à-dire il y a quarante ans exactement, ils fondaient aux États-Unis l'œuvre magnifique de solidarité nationale qu'est la Société de l'Assomption¹. Cette société mutuelle d'assurance-vie a présentement son siège social à Moncton, Nouveau-Brunswick. Elle groupe au-delà de 20,000 membres et possède un actif d'un million et demi. Ses deux cents succursales, disséminées à travers

¹ Ensemble !, octobre 1941, pp. 26, 27, 33.

toute l'Acadie, sont «autant de foyers de patriotisme et d'éducation poursuivant chacune dans son milieu un travail de relèvement religieux, national et économique». Elle a pour plus de \$15 millions d'assurance en force; elle a mis en circulation chez les Acadiens un montant de \$3 millions, prêté \$2 millions pour la construction d'églises, de collèges, de couvents, etc., payé près de \$2 millions aux veuves, aux orphelins et aux membres malades et versé la jolie somme de \$220,000. pour faire instruire plus de 400 enfants. La Société l'Assomption a été et reste pour les Acadiens l'œuvre par excellence de protection mutuelle et de salut national.

Lorsque l'Université St-François-Xavier d'Antigonish entreprit son magnifique travail d'éducation populaire, elle trouva en Acadie française et particulièrement au Cap-Breton, un terrain merveilleux d'apostolat social d'où surgirent, avec un mouvement d'idées salvatrices, des organisations qui font aujourd'hui la fierté des initiateurs du désormais célèbre «mouvement d'Antigonish». S'il vous arrive de faire le tour de ce beau coin de notre pays, vous serez frappés beaucoup moins par les réalisations matérielles, qui n'ont rien de gigantesque, que par l'espoir qu'elles représentent et l'idéal de vie qu'elles symbolisent et mettent en œuvre. Qu'il nous suffise de rappeler ici les noms savoureux d'Arichat, Petit-de-Gras, d'Escousse, L'Ardoise, Chéticamp, Grand-Étang, Port-Félix, qui sont autant de petits villages de pêcheurs où la Caisse populaire, le magasin coopératif, la homarderie viennent compléter l'organisation paroissiale et mettre fin à un régime d'exploitation éhonté qui avait duré plus d'un siècle.

* * *

De la Nouvelle-Écosse et à la faveur de la vague d'éducation et de propagande partie de l'Université St-François-Xavier, le

mouvement a déferlé sur le Nouveau-Brunswick. La population française de cette province a été la première à en tirer profit et l'on peut affirmer que, toute proportion gardée, la majorité des organisations coopératives du Nouveau-Brunswick se trouvent dans des centres français. Déjà des Caisses populaires ont été fondées dans presque toutes les paroisses françaises. On a senti là comme ailleurs que la coopérative d'épargne et de crédit est la première forme de coopération à établir. Par l'éducation qu'elle exige et qu'elle fait, par le support financier qu'elle apporte à ses membres, elle permet le développement ultérieur du mouvement coopératif dans tous les autres domaines. C'est ainsi qu'on a vu surgir, aussitôt après leur formation, des homarderies, des conserveries de poisson, des beurreries coopératives et des syndicats de consommation. Dalhousie, Petit-Rocher, Lamecque, Paquetville, Pointe-Verte possèdent leur coopérative de consommation et plusieurs autres centres n'attendent que la fin de la guerre pour organiser aussi leur magasin coopératif. Mais parmi les réalisations qui font le plus d'honneur à nos compatriotes français du Nouveau-Brunswick, nous tenons à signaler tout particulièrement La Coopérative du Madawaska, d'Edmunston. C'est une beurrerie coopérative qui s'occupe aussi de la vente des animaux et de l'achat des engrais. Elle compte à elle seule plus de 700 membres recrutés dans plusieurs paroisses. Bien qu'encore à ses débuts, si l'on songe qu'elle n'a pas cinq ans d'existence, cette coopérative progresse avec une étonnante rapidité. L'an dernier, son actif s'est augmenté de 154%, passant de \$6,167. à \$15,507. Les bénéfices réalisés marquent une hausse de 67% avec un montant de \$9,210. Son chiffre d'affaires, pour l'année courante, a été de \$235,000. On estime à environ \$50,000. les économies qu'elle a fait réaliser à ses membres depuis

la date de sa fondation en 1938. Malgré ces succès, la Coopérative du Madawaska ne veut pas arrêter là ses activités. Elle projette d'établir bientôt pour le service de ses membres un abattoir et une conserverie qui ne devraient pas manquer d'être un succès si l'on songe à l'éducation qu'elle continue de faire et au capital qu'elle accumule. Elle est présentement à organiser une bibliothèque à même sa réserve éducative qui est dotée d'un fonds de \$814. D'autre part, le montant des ristournes accumulées depuis la fondation s'élève à \$21,000., somme qui facilitera grandement la réalisation de ses projets d'expansion. C'est là un fait particulier mais non unique. Nous le citons parce qu'il indique l'orientation générale et le sens qu'on donne là-bas au mouvement coopératif. Nous pourrions nommer beaucoup d'autres coopératives qui, dans un domaine ou dans l'autre, suivent la même évolution progressive sur le plan social aussi bien que sur le plan économique. Il nous suffit de savoir que le mouvement est bien lancé et que rien ne semble pouvoir arrêter son élan. Si nous nous sommes limités, comme l'exigeait notre sujet, aux réalisations coopératives dans des milieux français, il ne faudrait pas conclure de là que les nôtres travaillent en vase clos. Ils savent aussi coopérer avec leurs compatriotes de langue anglaise comme l'indique bien leur participation à la United Maritime Fishermen. Cette fédération de coopératives de pêcheurs, qui groupe plus de 2,000 pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick compte près de la moitié de ses membres du Nouveau-Brunswick dans des centres français. Ils projettent aussi de fonder bientôt un Conseil provincial de Coopération qui aura à peu près les mêmes fonctions que celui de la province de Québec et qui coordonnera les activités coopératives des deux groupes ethniques.

En Ontario, les coopérateurs canadiens français ne sont pas moins actifs et éclairés. Un exemple suffira à montrer qu'eux aussi ont compris que la coopération est à la fois un mouvement d'idées et d'organisation. Les Canadiens français de Timmins ont mis l'éducation à la base de toute leur activité coopérative. Après trois ans d'étude, ils ont fondé, en 1941, une Caisse populaire et une Coopérative de Consommation. Quelques mois plus tard, ils mettaient sur pied un Conseil local d'Éducation, grâce au support financier de leur Caisse qui consentait à verser dès les débuts un montant de \$40. par mois de concert avec la Coopérative de Consommation qui en versait \$80. pour payer les services d'un propagandiste attitré dont la tâche principale serait d'organiser et de diriger les équipes d'études. On put alors exiger de tout nouveau membre adhérent qu'il subisse, pendant plusieurs semaines, l'épreuve salutaire du cercle d'étude. Ce n'est pas étonnant de constater que moins d'un an après sa fondation, la Coopérative de consommation dépassait déjà les \$10,000. d'affaires par mois. Les coopérateurs de Timmins ont prouvé, d'une façon pratique, qu'ils comprennent l'importance de l'éducation, et les résultats obtenus démontrent sans équivoque que les sommes affectées à faire des coopérateurs reviennent en double et en triple à ceux qui les ont versées.

* * *

Les succès du groupe français du Manitoba ne sont pas moins remarquables. Là aussi, les Caisses sont apparues les premières. Il y en a 62 dans la province, dont 24 chez les Canadiens français, 12 chez les Mennonites, une chez les Flamands catholiques, une chez les Ruthènes et le reste, c'est-à-dire 24, chez les Manitobains de langue anglaise. Bien que la population française du Manitoba ne représente qu'environ 8% de la population totale, le Gouvernement provincial

a cru juste de nommer un Canadien français, M. Pierre Frossais, comme premier inspecteur des Caisses populaires de cette province.

Les Canadiens français comptent aussi 9 fromageries coopératives sur un total de 21 dont 10 chez les Mennonites et deux chez les coopérateurs de langue anglaise. Le total des ventes des neufs coopératives canadiennes-françaises s'est chiffré en 1942 à \$315,000. Pour mieux assurer l'écoulement de leurs produits, ces 21 coopératives se sont groupées dans une fédération dont le gérant est un Canadien français de St-Boniface. Ils ont également 5 magasins coopératifs qui vont droit au succès grâce au zèle éclairé de leurs dirigeants. La Familiale de St-Boniface, entre autres, fondée il y a deux ans à peine, dépassera cette année les \$60,000. de ventes.

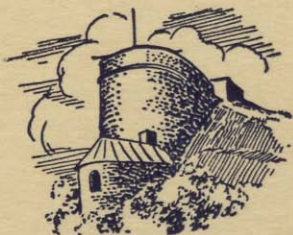
Comme on le voit, la contribution qu'apportent les nôtres au mouvement coopératif du Manitoba est incontestablement la plus importante si l'on excepte les Wheat Pools qui sont beaucoup plus un mouvement d'organisation qu'un mouvement d'idées.

Grâce au zèle incomparable et au sens réaliste d'apôtres comme MM. les abbés Couture et d'Eschambault, les Canadiens français du Manitoba font le dur apprentissage du self-help et de la solidarité, qualités essentiellement coopératives mais qui restent encore la meilleure recette de survivance. Nous aurions voulu parler aussi de La Broquerie, terre de coopération par excellence. C'est une paroisse de 180 familles dont 85% de langue française située à une quarantaine de milles de Winnipeg. Quoique relativement pauvre, elle est peut-être la moins endettée de la province. Grâce à la Caisse populaire, à la Laiterie coopérative et à la Coopérative de consommation, les gens de cette paroisse continuent, sous la dynamique impulsion de leur curé, à devenir chaque jour davantage maîtres de leurs affaires.

Pour bien comprendre la valeur nationale de la coopération, il faut voir au-delà des réalisations qu'elle édifie sur le terrain proprement économique. En même temps qu'ils mettent à leur service des institutions de crédit, de protection, de consommation ou de production, les coopérateurs se forment une personnalité plus forte et prennent conscience des liens sociaux qui les unissent à leurs semblables. Ainsi associés dans un effort créateur pour s'assurer des services d'ordre économique, ils acquièrent les habitudes d'entraide qui les élèvent jusqu'au sens des responsabilités personnelles et collectives. La coopération atteint ainsi tout l'homme et fait par là œuvre civilisatrice. Une civilisation fondée uniquement sur le bien-être matériel et les standards économiques est vide de sens. La civilisation a son fondement dans l'humain. C'est par là que la coopération qui est un mouvement d'idées en même temps qu'un mouvement d'organisation a une valeur propre de civilisation. La civilisation, en effet, si elle a ses attaches nécessaires dans l'économique, se réalise avant tout par l'effort créateur de l'intelligence et de la volonté de tout un peuple. «Une civilisation, dit l'abbé Groulx, n'est pas uniquement dans les arts et la littérature, autrement dit dans les manifestations intellectuelles d'une élite. Elle est tout autant dans les actes quotidiens, dans les sentiments des petites gens, chaque fois qu'ils y mettent un reflet humain». Et c'est ce que font nos coopérateurs disséminés à travers notre vaste pays, convaincus qu'ils apportent ainsi à notre survivance française et au rayonnement de notre culture propre une contribution réaliste et efficace.

Eugène BUSSIÈRE, *secrétaire,*
Conseil supérieur de la coopération.





Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.

